

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 DÉCEMBRE 2013

Présents : MM. BERNOS, MINJUZAN, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, LOUSTAU, IDOPE, Mme JAUBERT-BATAILLE, LABORDE-HONDET, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme GASTON, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, BAREILLE, Mme CABELLO, REICHERT, MAILLET, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY.

Pouvoirs :

Anne-Marie BARRERE	à	André BERNOS
Patrick SEBAT	à	André MINJUZAN
Jean SARASOLA	à	France JAUBERT-BATAILLE
Dominique QUEHEILLE	à	Marie-Lyse GASTON
Jean-Michel BRUGIDOU	à	Robert BAREILLE
Anne BARBET	à	Véronique PEBEYRE

Suppléants :

Raymonde SOARES	suppléante de	Gérard URRUSTOY
Serge GUILHEM-BOUHABEN	suppléant de	David LAMPLE
Georgette SALHI	suppléante d'	Yves TOURAINE

Excusés : Marie ECHEPARE, Henri GIMENEZ, Gérard FRECHOU, Jean-Michel BELLOT, Louis REY, Gérard LEPRETRE, Philippe GARROTE, Nicolas MALEIG, Jean-Marie GINIEIS, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO, Martine MIRANDE

RAPPORT N° 131219-03-FIN

ABATTOIR : FIXATION DEFINITIVE DE L'EXCEDENT A REVERSER

M. LEES précise que par délibération du 19/12/2012, il avait été précisé que l'excédent de l'abattoir du Haut Béarn ne pourrait être reversé totalement à l'EPL qu'une fois arrêtés les résultats de l'exercice 2012.

Ces opérations étant dorénavant effectuées, il nous est possible, en accord avec les services du comptable public, de connaître et de fixer le montant définitif du reversement, à savoir 130 828.07 €

Ce montant se décompose comme suit :

- | | |
|------------------------------|---------------|
| • Excédent de fonctionnement | 143 297.06 € |
| • Déficit d'investissement | - 2 669.19 € |
| • Stocks | - 23 796.69 € |

• ICNE	+ 13 996.89 €
TOTAL	130 828.07 €

Notre collectivité ayant déjà versé la somme de 128 000 €, il nous appartient de verser le solde de 2 828.07 € à l'EPL.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **ARRETE** le montant définitif du reversement 2012 de l'abattoir du Haut Béarn à l'EPL à 130 828.07 €
- **VERSE** le solde de 2 828.07 € à l'EPL
- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 décembre 2013

Suivent les signatures

Le Président

Jean-Etienne GAILLAT